

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scanner le QR code

n° : 2577E33352130

établi le : 22/10/2025
valable jusqu'au : 21/10/2035

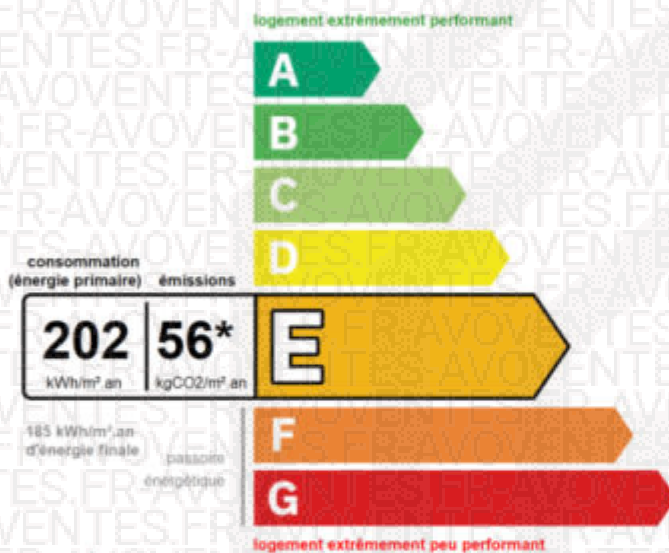


Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



mission : 25-0607
adresse : **5 rue de la Méditerranée, Rdc, lot n°8, 77700 SERRIS**
type de bien : Appartement
année de construction : 2018
surface de référence : **19,59 m²**
propriétaire : CIC /
adresse : C/o TOURAUT AVOCATS 26, rue des Cordeliers 77100 MEAUX

Performance énergétique



*Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 1111 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 5756 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre

490 €

et

700 €

par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

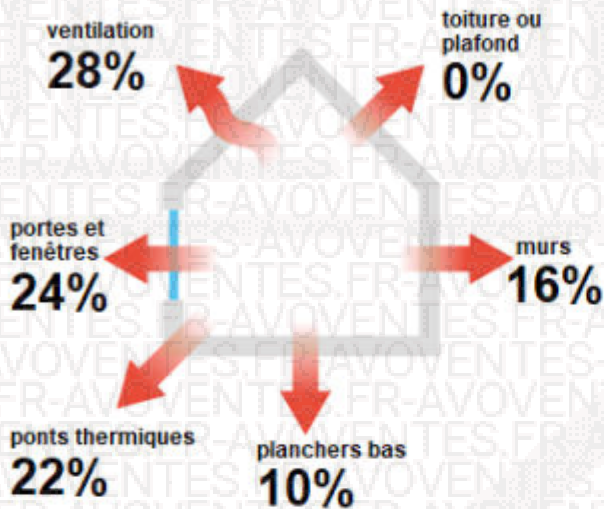
Informations diagnostiqueur
EURODIEX

65 avenue du Général de Gaulle
77420 CHAMPS SUR MARNE
diagnostiqueur : SAVOENTES.FR

tel : 0160080757
email : contact@eurodiex.com
n° de certification : ODI-00001
date de fin de validité : 02/01/2030
organisme de certification : CESI Certification



Schema des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

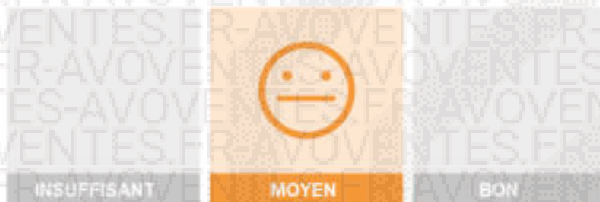


Système de ventilation en place



- VMC à extraction et entrées d'air hygrorégulables (Hygro B) après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement

Production d'énergies renouvelables



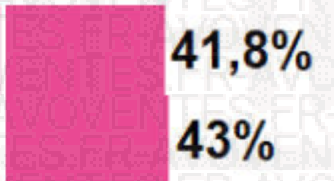







Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- chauffage au bois
- géothermie
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- panneaux solaires thermiques
- pompe à chaleur
- panneaux solaires photovoltaïques
- chauffe-eau thermodynamique

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 fioul domestique	1664 (1664 é.f.)	entre 210€ et 290€	
 eau chaude sanitaire	 fioul domestique	1712 (1712 é.f.)	entre 210€ et 300€	
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	85 (37 é.f.)	entre 10€ et 20€	2,2%
 auxiliaires	 électricité	514 (223 é.f.)	entre 60€ et 90€	13%
énergie totale pour les usages recensés		3976 kWh (3637 kWh é.f.)	entre 490€ et 700€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 66ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

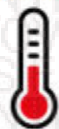
▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°**

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -22% sur votre facture **soit -69€ par an**

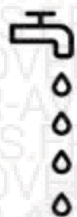
astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 66ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

27ℓ consommés en moins par jour, c'est -20% sur votre facture **soit -62€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	<ul style="list-style-type: none"> - Mur en béton banché Ep <=20cm Travaux d'isolation effectués à partir 2013 (ITI Sans retour d'isolant) Mur donnant sur l'extérieur Ouest : 2,75 m² Nord, Nord Est, Nord Ouest : 6,57 m² 	très bonne
 plancher bas	<ul style="list-style-type: none"> - Dalle de béton isolé à partir de 2013 Plancher donnant sur sous-sol 	très bonne
 toiture/plafond	Pas de plafond déperditif	
 portes et fenêtres	<ul style="list-style-type: none"> - PF. avec soub. PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Avec ferm. - Porte toute nature opaque pleine isolée 	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	<ul style="list-style-type: none"> - Chaudière collective fioul standard depuis 2016, Radiateur BT avec robinet thermostatique !!! Absence d'information sur la chaudière collective : le système en place peut être différent. !!!
 eau chaude sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Générateur mixte (chauffage + ecs)
 climatisation	<ul style="list-style-type: none"> - Sans objet
 ventilation	<ul style="list-style-type: none"> - VMC à extraction et entrées d'air hygro-réglables (Hygro B) après 2012
 pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

VMC

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec -> 1 fois par an
Nettoyer les bouches d'extraction -> tous les 2 ans
Entretien des conduits par un professionnel -> tous les 3 à 5 ans
Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur



Chaudière

Entretien obligatoire par un professionnel -> 1 fois par an
Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence.
Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.



Radiateurs

Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.



Circuit de chauffage

Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel -> tous les 10 ans
Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.



Isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel -> tous les 20 ans.



Eclairage

Nettoyer les ampoules et les luminaires.

⚠ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : 12000 à 12000€

lot

description

performance recommandée



Chauffage

Remplacement de la chaudière par une PAC air/eau
L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.
Adapter les radiateurs (chaleur douce) pour que le coefficient de performance soit optimum.
Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié.
Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 9000 à 9000€

lot

description

performance recommandée



Chauffage

Installation de panneaux photovoltaïques
A condition que la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque

Commentaires :

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

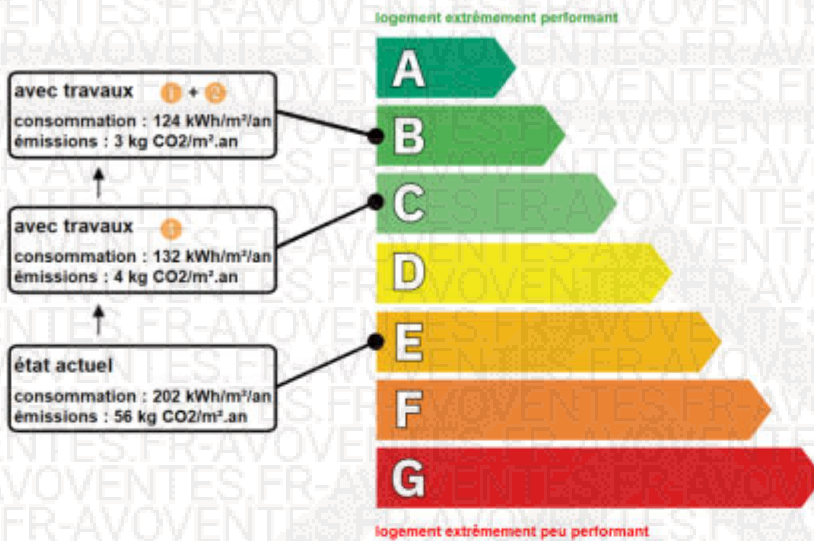
Adapter les radiateurs (chaleur douce) pour que le coefficient de performance soit optimum.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

A condition que la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

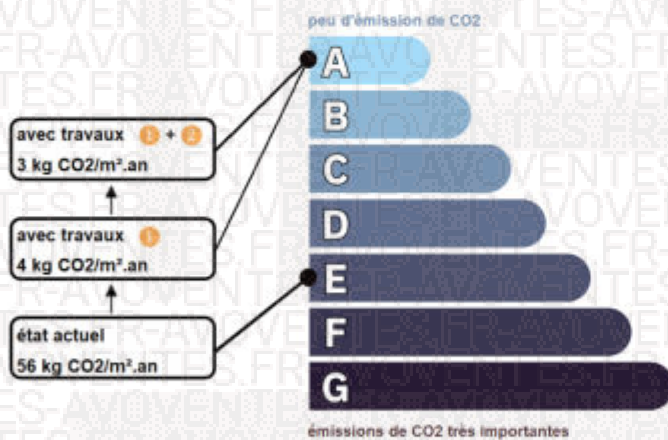
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par CESI Certification, Tour HYFIVE 1 avenue du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE

Référence du logiciel validé : **DPEWIN V5.3.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2577E3352130**

- Néant

Date de visite du bien : **07/10/2025**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **774490000A0355**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur VV2024.6.1.0)**

Numéro d'immatriculation de la copropriété :

Propriétaire des installations communes :

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les éléments constitutifs du bâti ne sont pas observables dans leurs ensembles, par conséquent des valeurs sont utilisés par défaut selon la période estimée de construction, ce qui peut induire des différences entre les valeurs réelles de consommations et celles relevés sur le DPE.

Les éléments suivants peuvent également expliquer les écarts :

Les pathologies repérées, non prises en compte dans le calcul (isolant tassé ou mouillé, vitre cassée, équipement technique ne fonctionnant pas, fuites d'air, D) ;

La non prise en compte de certains volumes qui ne devraient pas être chauffés

Les équipements de chauffage ou d'ECS non pris en compte (saisie limitée aux 2 équipements principaux),

Commentaires :

En l'absence des informations devant être transmises par le syndic de copropriété, les données concernant les systèmes collectifs sont saisis par défaut.

généralités

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Département			77
Altitude		Donnée en ligne	123 m
Type de bâtiment		Observé/Mesuré	Appartement
Année de construction		Document fourni	2018
Surface de référence		Observé/Mesuré	19,59 m²
Nombre de niveaux		Observé/Mesuré	1.0
Nombre de logement du bâtiment		Observé/Mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond		Observé/Mesuré	2,50 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe MUR ext	surface	🔗 Observé/Mesuré	9,32 m²
	type d'adjacence	🔗 Observé/Mesuré	Extérieur
	matériau mur	🔗 Observé/Mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur mur	🔗 Observé/Mesuré	20 cm
	état d'isolation	🔗 Observé/Mesuré	isolé
	type d'isolation	🔗 Observé/Mesuré	ITI
	année isolant	≈ Estimé	A partir de 2013
	surface	🔗 Observé/Mesuré	18,38 m²
	type d'adjacence	🔗 Observé/Mesuré	Hall d'entrée avec dispositif de fermeture automatique
	état d'isolation des parois du local non chauffé	🔗 Observé/Mesuré	lc isolé + Inc non isolé
MUR circu	surface des parois entre l'espace non chauffé et l'extérieur Aue	🔗 Observé/Mesuré	35,25 m²
	surface des parois séparant les espaces chauffés du local non chauffé Aiu	🔗 Observé/Mesuré	75,47 m²
	matériau mur	🔗 Observé/Mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur mur	🔗 Observé/Mesuré	20 cm
	état d'isolation	🔗 Observé/Mesuré	isolé
	type d'isolation	🔗 Observé/Mesuré	ITI
	année isolant	≈ Estimé	A partir de 2013

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe PLANCHER n°1	surface	🔗 Observé/Mesuré	19,59 m²
	type d'adjacence	🔗 Observé/Mesuré	Sous-sol non chauffé
	type de plancher bas	🔗 Observé/Mesuré	Dalle béton
	périmètre de plancher bas	🔗 Observé/Mesuré	194 m
	état d'isolation	🔗 Observé/Mesuré	isolé
	type d'isolation	🔗 Observé/Mesuré	ITE
	année isolant	≈ Estimé	A partir de 2013

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe Fenêtre n°1	surface	🔗 Observé/Mesuré	4,73 m²
	nombre	🔗 Observé/Mesuré	2,00
	type de vitrage	🔗 Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	🔗 Observé/Mesuré	16,0 mm
	présence couche peu émissive	🔗 Observé/Mesuré	oui
	gaz de remplissage	🔗 Observé/Mesuré	argon ou krypton
	largeur du dormant	🔗 Observé/Mesuré	5 cm
	inclinaison vitrage	🔗 Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	🔗 Observé/Mesuré	PVC
	type ouverture	🔗 Observé/Mesuré	PF battante avec sous bassement
	type volets	🔗 Observé/Mesuré	Volet roulant Alu
	type de pose	🔗 Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	🔗 Observé/Mesuré	oui
	baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	🔗 Observé/Mesuré	4,73 m²
	type de masque proche	🔗 Observé/Mesuré	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggia Avancée entre 1m et 2m
	type de masque lointain	🔗 Observé/Mesuré	absence de masque lointain

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Porte n°1	surface	⌘ Observé/Mesuré	1,916
	nombre	⌘ Observé/Mesuré	1,00
	type de menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	Porte isolée toute nature
	type de porte	⌘ Observé/Mesuré	Porte opaque pleine

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher bas
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,71
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	5,63 m
pont thermique 2	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher intermédiaire
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,46
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	5,63 m
pont thermique 3	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Refend
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,41
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	2,5 m
pont thermique 4	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	10,86 m
	largeur du dormant menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	non
pont thermique 5	position menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	Liaison Mur / Portes
	type isolation	⌘ Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌘ Observé/Mesuré	5,05 m
	largeur du dormant menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌘ Observé/Mesuré	en nu intérieur

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	⌘ Observé/Mesuré	VMC SF Hygro B après 2012
	perméabilité	✗ Valeur par défaut	1,00 m ³ /(h.m ²)
	année d'installation	⌘ Document Fourni	2018
	façades exposées	⌘ Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
équipements	Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	⤵	Observé/Mesuré	installation de chauffage simple
		type de générateur	⤵	Observé/Mesuré	Chaudière collective fioul standard depuis 2016
		année du générateur	⤵	Observé/Mesuré	2018
		type de cascade	⤵	Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
		énergie utilisée	⤵	Observé/Mesuré	Fioul
		présence d'une ventouse	⤵	Observé/Mesuré	non
		QPO générateur	✗	Valeur par défaut	Val_Default
		Pn générateur	✗	Valeur par défaut	Val_Default
		Rpn	✗	Valeur par défaut	Val_Default
		Rpint	✗	Valeur par défaut	Val_Default
		Présence d'une veilleuse	⤵	Observé/Mesuré	non
		Présence ventilateur/dispositif circulation air dans circuit combustion	⤵	Observé/Mesuré	non
		type d'émetteur	⤵	Observé/Mesuré	Radiateur BT avec robinet thermostatique
		surface chauffée	⤵	Observé/Mesuré	19,59 m²
		Année d'installation émetteur	⤵	Observé/Mesuré	2018
		type de chauffage	⤵	Observé/Mesuré	chauffage central
		type de régulation	⤵	Observé/Mesuré	oui
		Équipement d'intermittence	⤵	Observé/Mesuré	absent
		Type de distribution	⤵	Observé/Mesuré	Réseau monotube collectif eau chaude moyenne ou basse température (<65°)
		Isolation des réseaux	⤵	Observé/Mesuré	Réseau isolé
Nombre de niveaux	⤵	Observé/Mesuré	1		
équipements	Système de production d'eau chaude sanitaire 1	type de générateur	⤵	Observé/Mesuré	Chaudière fioul standard depuis 2016
		fonctionnement	⤵	Observé/Mesuré	mixte Chauffage et ECS
		année du générateur	⤵	Observé/Mesuré	2018
		énergie utilisée	⤵	Observé/Mesuré	Fioul
		Pn générateur	✗	Valeur par défaut	Val_Default
		QPO générateur	✗	Valeur par défaut	Val_Default
		Rpn	✗	Valeur par défaut	Val_Default
		Présence d'une veilleuse	⤵	Observé/Mesuré	non
		Présence ventilateur/dispositif circulation air dans circuit combustion	⤵	Observé/Mesuré	non
		type d'installation	⤵	Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
		pièces alimentées contiguës	⤵	Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS ne sont pas contiguës
		production hors volume habitable	⤵	Observé/Mesuré	En volume chauffé

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par CESI CERTIFICATION

CESI CERTIFICATION

Tour HYFIVE
1 av. du Général De Gaulle
92074 PARIS LA DEFENSE

CERTIFICAT
N° ODI-00001
Version 20

Nous attestons que :

Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :

Domaine(s) Technique(s)

Termites métropole
Amiante sans mention
Amiante avec mention
DPE Individuel
DPE Tous types de bâtiments
Plomb CREP sans mention
Gaz
Electricité

Validité du Certificat

Du 11/01/2022 au 10/01/2029
Du 01/07/2022 au 30/06/2029
Du 01/07/2022 au 30/06/2029
Du 03/01/2023 au 02/01/2030
Du 03/01/2023 au 02/01/2030
Du 23/06/2023 au 22/06/2030
Du 24/06/2023 au 23/06/2030
Du 11/07/2023 au 10/07/2030

Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

Arrêté du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir
ce que de droit.

Edité à Paris,

Le 01/07/2025

Le Directeur



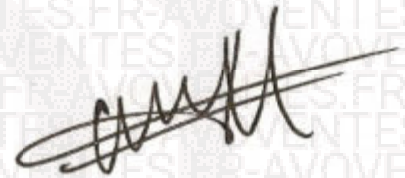
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 1500000 € par sinistre et 1500000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
☎ 05 56 30 95 75
☎ 08 97 50 56 06
✉ contact@vdassociés.fr

N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIES)
Site ORIAS www.orias.fr



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

SASU EURODIEX
65 AV DU GENERAL DE GAULLE
77420 CHAMPS SUR MARNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10288677204 ayant pris effet le 30/05/2022

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par année d'assurance.

AMIANTE : DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE) CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE) REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE	AUTRES : ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ERP ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE. ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE. ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012. ETAT DES LIEUX LOCATIFS CERTIFICAT DE DECEANCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES THERMOGRAPHIE INFRAROUGE DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION) DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DTA ET DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES
---	--

La présente attestation est valable du 01/01/2025 au 01/01/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Fait à LE BOUSCAT le 23/12/2024
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS 794 874 239 0804 - 1303021
TVA : 05 56 30 95 75